

## **PIECE JOINTE N°55**

**DESCRIPTION DES MESURES PRISES POUR QUANTIFIER LES  
EMISSIONS A TRAVERS UN PLAN DE SURVEILLANCE REpondant  
AUX EXIGENCES DU REGLEMENT PREVU A L'ARTICLE 14 DE LA  
DIRECTIVE 2003/87/CE DU 13 OCTOBRE 2003 MODIFIEE**

**PLAN DE SURVEILLANCE  
DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE  
POUR LA PERIODE 2021-2030**

**ANNEXES**

**REIMS**

**SOCGRAM CHAUFFERIE DE LA CROIX ROUGE  
(REIMS)**

<b>Date</b>	<b>Version</b>	<b>Commentaires</b>
01/02/20	A	version initiale de l'annexe au plan de surveillance

## Table des matières

<b>A..... Contrôles.....</b>	<b>3</b>
A. 1. Evaluation régulière du plan de surveillance.....	3
A. 2. Gestion des flux de données / Calcul des émissions.....	3
A. 3. Validation du calcul.....	4
A. 4. Archivage des données .....	4
<b>B..... Incertitudes et Risques.....</b>	<b>5</b>
B. 1. Calcul d'incertitude (comptage gaz).....	5
B. 2. Calcul d'incertitude (comptage fioul et biofioul).....	5
B. 3. Analyse de risques .....	5

## **A. Contrôles**

### **A. 1. *Evaluation régulière du plan de surveillance***

Afin de s'assurer que tous les changements concernant la nature ou le fonctionnement de l'installation sont bien identifiés, la revue des modifications est documentée dans le rapport annuel. Il s'agit d'identifier en particulier les évènements suivants:

- modifications de l'installation :
  - Nouveau raccordement de chaleur importée (UIOM, ...)
  - Modification des raccordements aval
  - Installation de nouveaux équipements émetteurs
  - Modification du système de comptage
  - Modification d'un facteur d'émission
  - ...
- modifications dans le mode de fonctionnement de l'installation :
  - Baisse de production
  - Hausse de production
  - Autre évènement notable
  - Fonctionnement des équipements de secours
  - Arrêt temporaire d'UIOM
  - ...
- Impact possible des modifications :
  - Modifications devant être notifiées aux autorités nationales
  - Modifications nécessitant une mise à jour du plan de surveillance
    - Confirmation du statut d'installation à faible niveau d'émissions
    - Confirmation du classement des flux
    - Identification des modifications possibles, ou préconisées par les vérificateurs
    - Changement de catégorie

### **A. 2. *Gestion des flux de données / Calcul des émissions***

Les opérations nécessaires à la collecte des données et au calcul des émissions sont les suivantes :

Flux gaz

- Rassembler les factures gaz mensuelles
- Rassembler les relevés des compteurs sous le contrôle de l'exploitant
- Calculer les facteurs d'émissions (si applicable) à partir des données de composition du gaz (installations de catégorie B, ...)

Flux biomasse (A) et bois B

- Rassembler les factures des livraisons de l'année
- Rassembler les relevés de stock
- Etablir les facteurs de calcul, si applicable (fiche technique combustible)

Flux fuel domestique, biofuel

- Rassembler les factures des livraisons de l'année
- Rassembler les relevés de stock
- Etablir les facteurs de calcul, si applicable (fiche technique biofuel)

Calcul des émissions totales

- Compléter le tableau de calcul

### **A. 3. Validation du calcul**

Les éléments suivants sont passés en revue et reportés dans le rapport annuel

- Y a-t-il des données manquantes, et comment ont-elles été remplacées
- Estimation de l'impact des données remplacées
- Comparaison des émissions annuelles aux émissions historiques
- Explication des variations éventuelles

### **A. 4. Archivage des données**

Tous les programmes informatiques concernés sont situés sur le serveur du siège social dont l'accès est protégé par login et mot de passe et dont une sauvegarde journalière est effectuée.

Toutes les données relatives au calcul des émissions de GES sont conservées sous forme papier ou informatique pour une durée de **10 ans**.

Cela concerne notamment :

- Les plans de surveillance et courriers s'y afférant
- Les fiches de synthèse et calculs des émissions
- Les rapports annuels
- Les déclarations annuelles de polluants
- Les factures d'achat de gaz
- Les bons de livraison ou factures d'achat de combustible
- Les stocks de combustibles : copie extraits cahiers de chaufferie
- Les éventuelles analyses PCI et FE
- incertitude de comptage :
  - Certificats de vérification des compteurs sous le contrôle de l'exploitant
  - Attestations d'incertitude de comptage sous le contrôle du fournisseur
- Les rapports d'assurance raisonnable des audits externes

## **B. Incertitudes et Risques**

### **B. 1. Calcul d'incertitude (comptage gaz)**

En application du §2 de l'article 29 du MRR 601/2012, l'erreur maximale tolérée en service admise par le contrôle métrologique légal est utilisée comme valeur d'incertitude.

Cette valeur est de 1.4%, comme il est précisé dans le guide opérationnel rédigé par GRTgaz et disponible sur le site internet de GRTgaz.

Cette valeur respecte le niveau applicable figurant au plan de surveillance.

### **B. 2. Calcul d'incertitude (comptage fioul et biofioul)**

Les consommations de fod du site en régime ordinaire sont estimées à 80m<sup>3</sup> en 2017 et autour de 100m<sup>3</sup> en 2018, soit des consommations très faibles pour une capacité de stockage bien plus large.

L'article 26.3 du règlement 601/2012 qui précise que « Dans le cas des flux de minimis, l'exploitant peut déterminer les données d'activité et chaque facteur de calcul en utilisant des estimations prudentes au lieu de recourir aux niveaux, à moins qu'il ne soit possible d'appliquer un niveau donné sans effort supplémentaire ».

Ceci permet de dire qu'il n'y a pas de valeur d'incertitude à respecter sur le fioul dom, et donc dispenser du calcul d'incertitude.

### **B. 3. Analyse de risques**

#### **Flux gaz**

<b>Risque identifié</b>	<b>Appréciation</b>	<b>Contrôle</b>
Erreur de facturation du fournisseur	Très faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes
Erreur de report des quantités facturées	Faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes Recoupement avec la gestion centralisée des consommations de combustibles

#### **Flux bois A et B**

<b>Risque identifié</b>	<b>Appréciation</b>	<b>Contrôle</b>
Erreur de facturation du fournisseur	Très faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes
Erreur de report des quantités facturées	Faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes Recoupement avec la gestion centralisée des consommations de combustibles
Erreur de lecture lors de l'évaluation des stocks	Faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes Erreur compensée sur l'année suivante
Erreur sur le pont bascule du site.	Faible	

## Flux fod et biofioul

Risque identifié	Appréciation	Contrôle
Erreur de facturation du fournisseur	Très faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes
Erreur de report des quantités facturées	Faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes Recoupement avec la gestion centralisée des consommations de combustibles
Erreur de lecture lors de l'évaluation des stocks	Faible	Vérification des données mensuelles par rapport aux historiques des années précédentes Erreur compensée sur l'année suivante
Erreur de détermination du FE	Faible	Utilisation de la fraction minimale de contenu biomasse proposée par la fiche produit pour le calcul du FE composé
Erreur sur le pont bascule du site.	Très faible	Le pont bascule du site a une précision de 10kg pour 50T : soit 0.02 %.

## Contrôles généraux

- L'application des procédures (et du système de management ISO 14001) garantit la rigueur dans le traitement des données.
- Le suivi régulier des consommations, des productions et des rendements permet d'identifier les éventuelles erreurs significatives.